

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°1 semaine 40

Rencontres du 3 au 4 octobre 2020

I. Résultat non saisi, erroné ou en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFA004	03/10/2020	VB NANTES	O444976	15,00 €	Score erroné au 1er set lors de la saisie informatique

II. Marqueur non qualifié - Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RMAA005	04/10/2020	CONCORDE DE COUERON	O446533	20,00 €	Marqueur avec une licence VB

Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement option dirigeant ou arbitre

III. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RMAA001	04/10/2020	ASCED RAILLE	O447105	50,00 €	Entraîneur avec une licence VB et encadrement option dirigeant

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doivent impérativement avoir une licence encadrement option éducateur sportif

IV. Arbitre non licencié

N° Match	Date du match	Nom arbitre	Pénalité financière	Observations
PNMA003	03/10/2020	Amandine BOUIN	50,00 €	Licence encadrement option arbitre : licence suspendue
RMAA002	04/10/2020	Nicolas MELOT	50,00 €	Licence VB uniquement

Les arbitres doivent impérativement avoir une licence encadrement option arbitre.

Les arbitres vont recevoir un mail de la Ligue leur spécifiant la pénalité

(Publié le 09/10/2020)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.